AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

04 juin 2019

Décision du 5 mars 2019 relative à l'approbation des règles de fonctionnement des deux systèmes organisés de négociation ICAP EU OTF et TULLETT PREBON EU OTF et à l'approbation des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation TP ICAP EU MTF

Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

28 mai 2026

Décision relative aux modifications des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) Aquis Exchange Europe, concernant le lancement d'une secon...

RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

31 mars 2026

Décision d'approbation des modifications de règles du système multilatéral de négociation LISE, concernant notamment l'enregistrement de LISE en qualité de marché de...

RÈGLES PROFESSIONNELLES

MARCHÉS

31 mars 2026

Décision relative à la modification des règles de fonctionnement du système multilatéral de négociation (SMN) MTS France

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02